

# Ukraine : prolongation de l'exploitation des grandes centrales thermiques

## Description

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Ukrrenergo, entreprise d'État chargée de la gestion de la grille énergétique ukrainienne, [est devenue membre permanent du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité](#). Cela renforce l'harmonisation des lois ukrainiennes dans ce secteur avec la législation européenne.

Selon cette législation, l'Ukraine devrait fermer ou rénover substantiellement ses vieilles centrales thermiques et de cogénération pour qu'elles diminuent leur impact sur l'environnement. À ce titre, le gouvernement a approuvé un plan de modernisation à horizon 2030. Mais, du fait de l'invasion à grande échelle par la Russie et du ciblage désormais systématique des infrastructures énergétiques, l'Ukraine s'est vue contrainte de prolonger l'exploitation des centrales concernées par le *Plan national pour la réduction des émissions de grandes centrales thermiques*.

Suite à l'appel déposé par le ministère ukrainien de l'Énergie, la décision en ce sens a été validée par le Conseil des ministres de la communauté énergétique, le 18 décembre 2025 à Vienne : l'Ukraine est autorisée à poursuivre l'exploitation de ses grandes centrales thermiques pour la durée de la loi martiale et jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard.

« *Notre priorité, aujourd'hui, est d'utiliser toutes les capacités de génération existantes, chaque unité est cruciale pour maintenir l'électricité et le chauffage pour la population et prévenir une crise humanitaire. L'ennemi continue de conduire des attaques massives tant sur les infrastructures de transmission électrique que sur celles de génération* », a déclaré le vice-ministre de l'Énergie Mykola Kolisnyk, représentant l'Ukraine à Vienne.

Si l'harmonisation de la législation ukrainienne avec les standards européens et son application sont des étapes clés à l'intégration, [la résilience énergétique](#) reste une priorité pour assurer la défense face à l'envahisseur.

**Sources :** [Ministère de l'Énergie d'Ukraine](#), [Ukraïnska Pravda](#), [Delo.ua](#).

**date créée**

22/12/2025

**Champs de Méta**

**Auteur-article :** Nathan Hourcade